

### A retenir



Abonnez vous aux  
éditions Midi-Pyrénées  
du BSV

[www.bsv.mp.chambagri.fr](http://www.bsv.mp.chambagri.fr)

#### MILDIU

La pression est forte. Les contaminations de mi-juin sont visibles. Maintenez la vigilance.

#### OÏDIUM

Peu de dégâts visibles à ce jour. La période de sensibilité maximale est toujours en cours. Surveillez l'apparition de symptômes.







#### VERS DE GRAPPE

Début du vol de G2.

Annexe : Message réglementaire Flavescence dorée 2016

## MÉTÉO

### Prévisions du 29 juin au 4 juillet 2016

	Mer 29	Jeu 30	Ven 1	Sam 2	Dim 3	Lun 4
Températures	15 22	14 26	15 26	16 23	15 25	15 26
Tendances						

## STADES PHENOLOGIQUES

Cépages	Gascogne	St Mont - Madiran
Chard	31 - 32	31 - 33
Sauv	29 - 31	30 - 31
Gr Mg	29 - 30	31 - 33
Pt Mg	29 - 30	31 - 33
Colomb	30 - 32	31 - 33
Ugni b	25 - 30	-
Merlot	30 - 31	-
Tannat	-	30 - 31
Cab S	28 - 30	30 - 31

#### Rappel des stades (Eichhorn et Lorenz) :

23 : Pleine floraison – 50 % de chute des capuchons

24 : 50-80 % de floraison

25 : Fin de floraison

27 : Nouaison

29 : Grains de plomb

31 : Grains de la taille d'un pois

33 : Fermeture de la grappe

On observe de la coulure sur les cépages à floraison tardive (notamment sur ugni blanc) et sur les parcelles les plus vigoureuses.

Directeur de publication :

Denis CARETIER  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture  
Languedoc-Roussillon  
Midi-Pyrénées  
BP 22107 – 31321 CASTANET  
TOLOSAN Cx  
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution  
ISSN en cours

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL VITICULTURE - Édition Midi-Pyrénées Gascogne St Mont Madiran- N°14 DU 28 JUIN 2016 – Page 1/5

# MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

## • Situation au vignoble

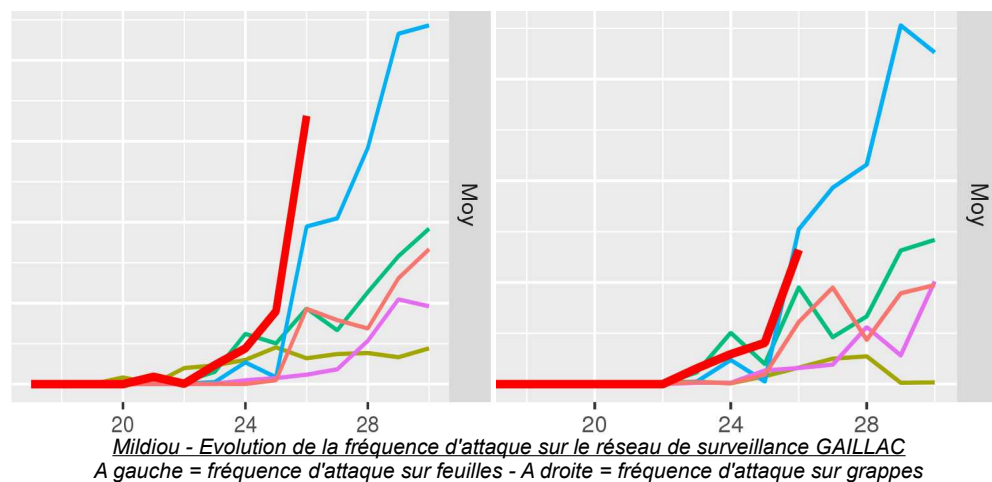
Sur les parcelles référence et parcelles flottantes, la maladie reste bien contenue malgré quelques sorties de taches sur feuilles. Seules les situations les plus fragiles laissent apparaître de manière significative de nouveaux symptômes.

Les seuls symptômes sur grappes observés cette semaine apparaissent sur les parcelles qui présentaient déjà des symptômes sur feuilles. Mais les fréquences d'attaques progressent peu.

En revanche, l'incidence des pluies de mi-juin est bien visible sur les TNT du réseau de surveillance qui montrent une forte sortie de taches sur feuilles et grappes. Ces sorties confirment le caractère fortement contaminant des pluies de mi-juin.

Les fréquences d'attaques augmentent fortement sur les TNT :

- Caussens : 49 % de de feuilles touchées,
- Courrensan : 75 % de feuilles (contre 3 % le 20/06) et 10 % de grappes atteintes,
- Lagraulet : 29 % de ceps atteints (contre 3 % le 20/06).



## • Données de la modélisation

### ➤ Potentiel Système

- ✗ Zone St Mont : Calcul à partir des données de stations météo fixes : Beaumarchès, Bouzon Gellenave, Comeillan, Couloumé Mondebat, Lelin Lapujolle

**A ce jour**, la pression exercée par le mildiou est toujours forte sur la totalité des secteurs. Les pluies du vendredi 24 juin généralisées ont engendré des contaminations de masse en tout secteur. Et ces contaminations ont pu être fortes.

**Pour la période à venir**, la pression devrait être forte sur toute la zone. Des contaminations de masse sont modélisées à chaque pluie d'au moins 3 mm sur l'ensemble des secteurs, et elles pourraient être de forte intensité.

- ✗ Zone Gascogne : Calcul à partir des données radar : Condom, Eauze ; et de stations météo fixes : Courrensan, Gondrin, Mauléon, Montréal, Ste Christie, St Puy

**A ce jour**, la pression exercée par le mildiou est toujours forte sur la majorité des secteurs sauf à Caussens où elle est moyenne. Les pluies du vendredi 24 juin ont engendré des contaminations de masse en tous secteurs sauf à Mauléon où les pluies ont été faibles (1 mm).

**Pour la période à venir**, la pression devrait être forte sur la totalité de la zone sauf à Caussens où il sera moyen. Des contaminations de masse sont modélisées à chaque pluie d'au moins 3 mm sur l'ensemble des secteurs, et elles pourraient être de forte intensité.

- x **Zone Madiran** : Calcul à partir des données radar : Labatut, Moncaup ; et de stations météo fixes : Cannet

**A ce jour**, la pression exercée par le mildiou est toujours faible sur le secteur de Labatut mais forte sur les secteurs de Cannet et Moncaup. Les pluies du vendredi 24 juin ont engendré des contaminations de masse en tous secteurs. Et ces contaminations ont pu être fortes.

**Pour la période à venir**, la pression devrait être forte sur les secteurs de Cannet et Moncaup. Les contaminations de masse sont modélisées dès 3 mm sur toute la zone, et elles pourraient être de forte intensité.

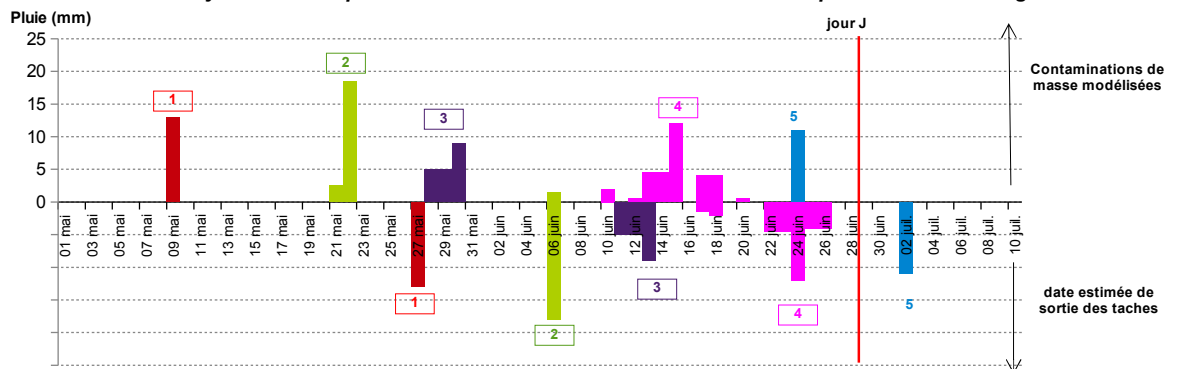
- x **En tous secteurs** : Les taches issues de la contamination du 24 juin devraient être visibles autour du samedi 2 juillet.

**Évaluation du risque** : Malgré le retour de conditions plus estivales, le niveau de pression reste élevé. Le risque de contamination sera conditionné à la météo pour les jours à venir. Dans les conditions actuelles, toute nouvelle pluie serait contaminante.

En présence de taches, il convient de rester également vigilant au risque de repiquage, plus insidieux car la seule présence d'un fil d'eau sur le végétal (brume, rosée matinale) peut suffire à la circulation des spores et à la contamination à partir des foyers existants.

A ce stade, il est important de pouvoir bien cerner l'état sanitaire des parcelles. Surveillez attentivement l'évolution des symptômes.

#### Mildiou : Synthèse des épisodes contaminants – Calculs au 27/06/2016 pour la zone Gascogne



#### Synthèse réalisée à partir des données de la modélisation et des suivis de parcelles du réseau de surveillance :

Les données de la modélisation permettent d'identifier les pluies contaminantes et les suivis en parcelles confirment les dates de sorties de taches.

La contamination de masse et la sortie des taches correspondante sont identifiées par une couleur et un numéro identiques  
La hauteur des histogrammes est proportionnelle à la hauteur de la pluie contaminante  
numéros encadrés = sortie de taches confirmées par les observations sur le réseau de surveillance

## OÏDIUM (*Uncinula necator*)

- **Situation au vignoble** : Dans la majorité des situation on ne note pour l'instant aucune évolution significative de la situation sanitaire.

**Évaluation du risque** : La période de risque est toujours en cours. La sensibilité des baies devient maximale à partir de la nouaison. Et les grappes restent sensibles aux contaminations jusqu'au stade fermeture.

Soyez vigilants à l'évolution de l'état sanitaire de vos parcelles. Le champignon étant gêné par les conditions sèches et lumineuses, c'est à l'intérieur des souches, dans les parties les plus abritées, que les symptômes doivent être recherchés.

- ① **Mesures prophylactiques** : L'effeuillage peut contribuer à la gestion du champignon en exposant les grappes à la lumière et en favorisant la pénétration de la pulvérisation.

## BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

- **Situation au vignoble** : Dans la majorité des cas on ne note aucune évolution de la situation sanitaire. On observe cependant l'apparition de nouveaux symptômes foliaires sur de rares parcelles.

**Évaluation du risque** : Les baies restent sensibles à de nouvelles contaminations jusqu'au stade fermeture. Toutefois, cette sensibilité diminue progressivement à partir de la nouaison et devient quasi-nulle à la fermeture. Surveillez l'évolution de la situation sanitaire dans vos parcelles pour rechercher d'éventuelles sorties de taches suite aux épisodes pluvieux du 13-18 juin.

En présence de symptômes, la gestion de la maladie est de mise jusqu'à la fermeture et doit être associée à celle du mildiou et de l'oïdium.

## BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

### • Éléments de biologie

Les grappes peuvent être contaminées par le champignon dès la floraison. Celui-ci peut pénétrer à l'intérieur des jeunes grappes à la faveur des blessures faites par la chute des capuchons floraux. A ce moment là, le champignon peut rester latent jusqu'à la véraison, stade auquel les baies deviennent réceptives.

Le développement du champignon est dépendant de nombreux facteurs :

- de la sensibilité variétale ;
- de la climatologie de la campagne ;
- du déroulement de la floraison. Les capuchons floraux et autres débris végétaux peuvent, par exemple, être colonisés par le champignon et rester emprisonnés dans la grappe. Ils pourront alors être à l'origine d'une attaque ultérieure sur les baies ;
- de la prophylaxie mise en œuvre sur les parcelles. A savoir :
  - la maîtrise de la vigueur,
  - l'aération des grappes et la création d'un microclimat défavorable au champignon,
  - la limitation des portes d'entrée par une bonne gestion du risque vers de grappe et oïdium.

**Évaluation du risque** : Une surveillance spécifique du botrytis ne se justifie que pour les situations sensibles : charge importante, entassement des grappes... Actuellement, ces critères sont réunis sur de nombreuses parcelles du département

Le stade fermeture de la grappe est une des étapes clé dans la gestion du risque botrytis. Ce stade est imminent voire déjà atteint pour les cépages et situations les plus précoces.

Ne négligez pas l'efficacité de la prophylaxie pour gérer le risque Botrytis. C'est d'ailleurs le bon moment pour entreprendre les travaux d'effeuillage.

## VERS DE LA GRAPPE (*Lobesia botrana*)

- **Situation au vignoble** : Les premières captures sont enregistrées depuis le milieu de la semaine dernière. Les niveaux de captures sont toujours hétérogènes selon les secteurs.

### • Données de la modélisation

Le 2<sup>e</sup> vol démarre et se serait même intensifié sur les postes les plus précoces du réseau de modélisation.

La phase de ponte démarre à peine sur ces postes précoces. La phase de ponte devrait se généraliser d'ici la semaine prochaine.

Données au 27 juin Zone Gascogne	G1		G2		
	% L5	% Nymphe	% Adultes	% œufs	% L1
<b>Gondrin</b>	100 %	80,90 %	3,33 %	0,03 %	-
<b>Mauléon</b>	100%	94,3%	10,2%	0,20 %	-
<b>St Puy</b>	96,3%	64,9%	0,3 %	-	-

**Évaluation du risque :** Le deuxième vol a démarré. Surveillez vos pièges et le dépôt des pontes. Il est inutile de traiter pour l'instant.

## CICADELLE VERTE (*Empoasca vitis*)

• **Situation au vignoble :** De faibles populations sont toujours observées dans les parcelles du réseau, mais elles deviennent anecdotiques à mesure que les traitements obligatoires Flavescence dorée sont mis en œuvre.

Des adultes sont présents dans les populations, signe que la génération estivale est en train de s'installer.

**Évaluation du risque :** Surveillez vos parcelles. Les observations et les comptages doivent porter sur les populations larvaires qui sont peu mobiles et visibles à la face inférieure des feuilles. Les adultes, qui sont plus facilement visibles car ils volent, ne sont pas la cible des stratégies de gestion.

■ **Seuil de nuisibilité :** 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

① **Mesures prophylactiques :** L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.

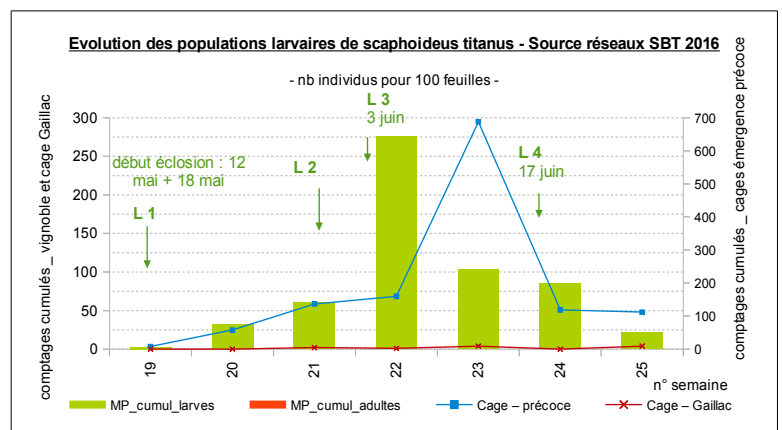
## CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE (*Scaphoïdeus titanus*)

### • Situation au vignoble

Les toutes premières éclosions ont été repérées autour du 10-12 mai dans la première cage d'émergence, puis confirmées par les premières détections de jeunes larves en parcelles sur le vignoble de Gascogne.

Dans les cages d'émergence, les éclosions se poursuivent, mais à un rythme assez soutenu. Un pic d'émergence a été observé au cours de la semaine 23.

**Évaluation du risque :** La période du T2 est en cours.



## AUTRES OBSERVATIONS

• **Acariose :** Des symptômes sont détectés sur jeunes plantations sur le secteur de Condom. Les conditions chaudes et sèches sont généralement favorables aux acariens. Restez vigilants.

**Le prochain BSV Vigne Gascogne St Mont Madiran paraîtra le mardi 5 juillet juin 2016**

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par Areal, la Cave des producteurs réunis, la Chambre d'Agriculture du Gers, les Ets Ladevèze, OGR, les Producteurs Plaimont, la SICA Alterma, les Silos Vicois, Val de Gascogne, les Vignerons du Gerland, Vivadour, VitiVista et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

PRÉFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

**Vignobles de l' Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn et Garonne**  
**Lutte contre la flavescence dorée de la vigne et son insecte vecteur**  
**- Premières dates d'intervention campagne 2016 -**

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme, qui se développe dans la sève de la plante, diffusé par la cicadelle *Scaphoideus titanus*, **organisme de quarantaine** en Europe et de lutte obligatoire en France. L'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle l'**obligation de la lutte sur tout le territoire national**.

En région, un arrêté préfectoral pour 2016 (en cours de signature) définit la liste des communes contaminées par la flavescence dorée (catégorie 2) et dans lesquelles la lutte est obligatoire. La liste des communes proposées est disponible sur le site Internet de la DRAAF Languedoc Roussillon Midi Pyrénées ([www.draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr)).

Dans ces départements, les toutes premières éclosions ont été repérées, pour un premier lot précoce, à partir du 09-10 mai en cage d'émergence. Puis la présence des premières larves a été confirmée le 12 mai lors de suivis en parcelles dans le Gers. Une deuxième période d'éclosion a ensuite été identifiée à partir du 18 mai sur les secteurs de Gaillac et Fronton. Le début de la période d'éclosions de *Scaphoideus titanus* a donc été évalué : au 12 mai pour les communes des départements 32 et 65, au 18 mai pour les communes des départements 09, 31, 46, 81 et 82. Aucun début d'éclosion n'étant observé à ce jour pour le département de l'Aveyron, un message spécifique paraîtra ultérieurement.

**1. Modalités de lutte pour les vignes conduites en lutte phytosanitaire « conventionnelle » (hors vignes-mères)**

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : <b>2 traitements larvicides obligatoires</b> Traitement adulticide (T3) à réaliser en fonction de l'analyse de risque
1 <sup>er</sup> traitement – T1 : larvicide	<b>30 jours suivant le début des éclosions</b> , soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>soit du <b>12 juin</b> au <b>22 juin</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>soit du <b>18 juin</b> au <b>28 juin</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
2 <sup>ème</sup> traitement – T2 : larvicide	<b>A la fin de la persistance d'action de l'insecticide du T1</b> ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>du <b>26 juin</b> au <b>06 juillet</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>du <b>2 juillet</b> au <b>12 juillet</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
3 <sup>ème</sup> traitement – T3 : adulticide	<b>Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement</b>

**2. Modalités de lutte pour les vignes –mères**

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : <b>3 traitements obligatoires</b>
1 <sup>er</sup> traitement – T1 : larvicide	<b>30 jours suivant le début des éclosions</b> , soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>soit du <b>12 juin</b> au <b>22 juin</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>soit du <b>18 juin</b> au <b>28 juin</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
2 <sup>ème</sup> traitement – T2 : larvicide	<b>A la fin de persistance d'action de l'insecticide du T1</b> ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>du <b>26 juin</b> au <b>06 juillet</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>du <b>2 juillet</b> au <b>12 juillet</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
3 <sup>ème</sup> traitement – T3 : adulticide	<b>Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement</b>

**3. Modalités de lutte pour les vignes conduites en « agriculture biologique »**

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : <b>2 traitements obligatoires</b> , le troisième traitement larvicide est recommandé
1 <sup>er</sup> traitement – T1 : larvicide	<b>30 jours suivant le début des éclosions</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>soit du <b>12 juin</b> au <b>22 juin</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>soit du <b>18 juin</b> au <b>28 juin</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
2 <sup>ème</sup> traitement – T2 : larvicide	<b>10 jours après le T1</b> , soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>soit du <b>22 juin</b> au <b>02 juillet</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>soit du <b>28 juin</b> au <b>08 juillet</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>
3 <sup>ème</sup> traitement – T3 : larvicide	<b>au moins 10 jours après le T2</b> , soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>du <b>02 juillet</b> au <b>12 juillet</b> pour le département du 32 et 65</li> <li>du <b>08 juillet</b> au <b>18 juillet</b> pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82</li> </ul>

**Rappel :** Les produits phytosanitaires utilisables sont à choisir parmi ceux disposant d'une **autorisation de mise sur le marché (AMM)** et pour l'usage « traitement des parties aériennes » contre la cicadelle de la **flavescence dorée**. Les conditions d'utilisation doivent se conformer aux préconisations mentionnées sur l'étiquette. Notamment veiller au respect du délai avant récolte (DAR) et des zones non traitées (ZNT) tels que mentionnés sur l'étiquette des produits.